



**Assurez**  
**l'ensemble des véhicules**  
**de votre entreprise**  
**en un seul contrat,**

# Choisissez une assurance complète qui vous facilite la vie

Spécialement conçue pour les chefs d'entreprise, artisans, commerçants, responsables d'associations et de collectivités, Gan Parc Auto est la réponse adaptée à vos besoins d'assurance quelles que soient la dimension et la composition de votre parc automobile.

## Avec Gan Parc Auto, vous bénéficiez de nombreux avantages :

- > Des garanties sur mesure en fonction de vos besoins
- > Un seul et même contrat pour tous vos véhicules professionnels
- > Une gestion simple de votre parc automobile

## Des garanties performantes systématiquement incluses dans votre contrat

### > La garantie "Responsabilité civile"

Vous êtes couvert pour les dommages que vous causez avec votre véhicule.

### > La garantie "Dommages aux conducteurs"

Les atteintes corporelles et/ou le décès du conducteur consécutifs à un accident de la circulation sont indemnisés que l'assuré soit ou non responsable.

### > La garantie de défense juridique

Les frais d'avocats, d'expertise ou d'enquête en cas de poursuites pénales suite à un accident impliquant le véhicule assuré sont pris en charge.

## Les garanties "PLUS" de Gan Assurances...

> Les effets personnels et le contenu du véhicule sinistré sont **automatiquement garantis**, à hauteur de 600 euros maximum. Ce montant peut être augmenté en souscrivant la garantie "effets personnels et contenu du véhicule".

> En cas d'accident ou de panne du véhicule suite à sinistre garanti, les frais de dépannage, remorquage, relevage et de gardiennage du véhicule sont **automatiquement pris en charge** à hauteur de 300 euros maximum. Ce plafond peut être augmenté en souscrivant la garantie "Remorquage, relevage, gardiennage".

# Des garanties renforcées pour plus de sérénité

## > La garantie “Responsabilité civile Outil”

Si vous possédez un véhicule utilisé comme outil pour l'exécution de travaux (exemple : véhicule nacelle), les dommages causés aux tiers lorsque le véhicule n'est plus en circulation sont indemnisés.

## > Le conducteur encore mieux protégé

La garantie “Accident corporel du conducteur” s'applique également sur les véhicules loués au nom de l'entreprise pour les besoins de l'activité professionnelle d'un de vos salariés.

## > Les dommages aux véhicules encore mieux garantis

Vous êtes indemnisé pour les dégâts de votre parc auto, causés par un incendie, un vol, un bris de glace, un accident, des actes de vandalisme, des événements climatiques et catastrophes naturelles.

### Outre ces garanties traditionnelles, bénéficiez de garanties complémentaires :

- Les dommages subis par les appareillages électroniques du véhicule et les appareils de type multimédias fixés ou mobiles se trouvant dans le véhicule : GPS, radar d'impact, lecteurs DVD, etc. sont indemnisés.
- L'ensemble des surfaces vitrées du véhicule (ensemble des dispositifs de signalisation et leurs protections, blocs rétroviseurs extérieurs, toits ouvrants) peut être assuré.
- Les dommages subis par les pneumatiques même sans autre dommage au véhicule sont couverts (Uniquement pour les véhicules 4 roues < 3,5 t).
- Les dommages subis par les marchandises transportées dans le véhicule assuré peuvent être indemnisés...

## > Une garantie assistance plus complète pour vos véhicules 4 roues d'un P.T.A.C. < 3,5 tonnes

- Les frais de rapatriement de l'assuré malade ou blessé, des membres de la famille, les frais de présence auprès de l'assuré hospitalisé, les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques à l'étranger sont notamment pris en charge.
- Les frais de remorquage du véhicule, l'organisation et la prise en charge d'un véhicule de remplacement pendant 3 jours, les frais de gardiennage du véhicule, les frais consécutifs à la perte, le vol des clés ou l'enfermement des clés dans le véhicule sont notamment couverts, et ce, sans franchise kilométrique.
- La mise à disposition d'un soutien psychologique lorsque vous ou l'un de vos proches est victime d'un accident de la circulation.
  - Des services complémentaires pour une plus grande sérénité : un service de diagnostic panne (des conseils par téléphone en direct sur la marche à suivre en cas d'anomalie de fonctionnement de votre véhicule) un service d'aide à la rédaction du constat amiable, des informations pratiques (itinéraires routiers, conseils lors d'une vente de véhicule, etc.).



### > Une protection juridique automobile encore plus étendue

- Vous accédez à un service d'informations juridiques téléphoniques sur le droit français concernant l'automobile.
- Votre défense est prise en charge si vous êtes poursuivi pour une infraction au code de la route.
- Vous bénéficiez d'une assistance amiable ou d'une prise en charge judiciaire en cas de litiges vous opposant à un tiers ayant trait à l'achat, la location ou la vente du véhicule assuré, à sa réparation ou à son contrôle technique.

### > Un remboursement encore meilleur en cas de vol ou de destruction totale du véhicule

- Une option d'indemnisation valeur à neuf pendant 3 ans et au-delà de 3 ans, une indemnisation en valeur à dire d'expert majorée de 30 % (pour les véhicules 4 roues < 3,5 T).
- Une indemnisation spécifique pour les véhicules acquis en crédit, en location avec option d'achat ou en location longue durée.

### > Des services encore mieux étudiés pour votre confort

- En cas de panne mécanique, les frais de réparation ou de remplacement de l'ensemble des organes mécaniques du véhicule assuré (moteur, boîte de vitesse, le pont, embrayage, circuit d'alimentation, circuit électrique, circuit de refroidissement, direction, freins, transmission, climatisation, suspension, échappement) peuvent être remboursés.
- En cas d'immobilisation du véhicule assuré suite à un accident, vous percevez une indemnité journalière destinée à couvrir les frais de location d'un véhicule de remplacement.
- En cas d'accident de la circulation d'un préposé conducteur, vous êtes indemnisé de tout ou partie des frais de remplacement de celui-ci par un intérimaire qui conduira un véhicule assuré dans le cadre du contrat.

### *Une exclusivité Gan Assurances !*

En cas d'accident, bénéficiez des services gratuits Gan Assurances. Avec CAPSAUTO, réseau de plus de 690 réparateurs agréés en France métropolitaine, profitez des avantages suivants :

- Un contact avec un réparateur dans l'heure
- Un véhicule de prêt apporté sur le lieu de prise en charge du véhicule accidenté et pour la durée des réparations
- Un contrôle qualité en 20 points
- Un nettoyage intérieur/extérieur
- Une garantie des réparations pendant 3 ans

# Anticipez les risques routiers en adoptant une politique de prévention active

Votre Agent général peut vous proposer une démarche de prévention automobile gratuite et complète comprenant les étapes suivantes :

## > 1 - Initialisation de la démarche :

- analyse préalable permettant d'établir un diagnostic prévention,
- présentation de la démarche à l'ensemble du personnel de l'entreprise,
- élaboration des objectifs.

L'initialisation s'accompagne de l'installation chez votre Agent Général (ou chez vous) d'un logiciel qui permet l'analyse précise de la sinistralité de votre parc automobile.

## > 2 - Actions :

- sessions de formation auprès des conducteurs,
- participation à des stages Centaure (payant),
- mise en place d'un challenge sécurité, etc.

## > 3 - Communication :

- informations régulières sur votre sinistralité,
- réalisation d'affiches ou de dépliants pour attirer l'attention des conducteurs sur des sujets tels que la conduite en hiver,
- Information régulière sur l'évolution de la réglementation, etc.

## > 4 - Évaluation de la démarche :

- réalisation d'une analyse semestrielle ou annuelle de la sinistralité. Elle permet d'adapter ou de corriger les actions de prévention en cours, de redéfinir, si besoin, les objectifs d'amélioration et surtout de s'assurer de la pertinence de la démarche effectuée.

## Gagnez en confort...

Pilotez vous-même la gestion de votre assurance directement depuis votre bureau ! Grâce à l'extranet, vous pouvez :

- Modifier vous-même votre parc de véhicule (ajout, modification et retrait de véhicules).
- Pré-déclarer et consulter vos sinistres.

## Financez très simplement votre parc automobile

Vous souhaitez remplacer ou agrandir votre flotte de véhicules, découvrez les solutions performantes et sur mesure que vous propose votre Agent général Gan Assurances en matière de Location avec Option d'Achat (LOA) ou de Location Longue Durée (LLD).

**Une question ?  
Besoin de précisions ?**

**Contactez votre Agent général  
Gan Assurances.  
Il se tient à votre disposition  
pour vous présenter les solutions  
qui répondent à vos enjeux  
et vos priorités professionnelles.**



**Gan Assurances IARD**

Compagnie française d'assurances et de réassurances Incendie, Accidents et risques divers  
Entreprise régie par le code des Assurances -  
Société anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé)  
Siège social : 8/10 rue d'Astorg - 75008 PARIS - 542 063 797 RCS PARIS

**Gan Assurances**

Direction des relations consommateurs  
Tour Gan - 16, place de l'Iris - 92082 PARIS LA DEFENSE  
Tél. : 01 70 94 21 02 - Fax : 01 70 94 42 67 - [svpclient@gan.fr](mailto:svpclient@gan.fr)